

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 27 août 2020

- Compte-rendu -

Présents : Philippe GENILLOUX, Dominique HENRY, Céline HIRCHI, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VUILLEQUEZ.

Absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey BERTRAND, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Jean SIMONDON

En préalable à l'ordre du jour, deux questions sont abordées :

- **Présentation d'Audrey BERTRAND**, nouvelle secrétaire de mairie, arrivée le 20 juillet.
Audrey, qui est habitante de Gennes, se présente elle-même et expose ses motivations et son désir de travailler avec les élus au service de la population. Elle est invitée à participer aux séances du conseil municipal, sans obligation, quand cela lui sera possible, de façon à mieux connaître les élus, mieux prendre connaissance des sujets traités, et compléter les informations à l'occasion.
- **Départ du village d'Alicia Maggi et Thomas Mougin**, conseillers municipaux.
Alicia et Thomas ont récemment quitté le village, pour des raisons notamment professionnelles. Nous regrettons leur départ, mais leur souhaitons pleine réussite dans leurs nouvelles activités.

Ordre du jour

Cette séance du 27 août est consacrée avant tout à un travail sur les projets. Après une phase consacrée à l'installation et à la prise de connaissance de la situation communale et des modes de fonctionnement, depuis le 23 mai et durant l'été, il s'agit désormais de passer à une phase plus active en mode projet. C'est l'objet de la question principale de l'ordre du jour : le Programme Pluriannuel de Fonctionnement et d'Investissement.

➤ Programme de formation des élus

Plusieurs modules de formation sont distribués en séance, et des compléments seront adressés aux élus par mail. Chacun est invité à identifier les modules qu'il souhaite suivre dans les mois qui viennent.

➤ **Association Foncière de Remembrement** : désignation de quatre membres du bureau pour son renouvellement

Cette association syndicale de propriétaires, dotée d'un budget propre mais directement liée à la commune, encadrée par le code rural et présidée par le maire, regroupe les propriétaires de terres agricoles appartenant au périmètre de remembrement (opération conduite de 1962 et 1963), soit environ 65 personnes, dont une partie hors village. Son objet est la réalisation, l'entretien et la gestion des travaux connexes au remembrement, c'est-à-dire aujourd'hui principalement l'entretien des chemins de remembrement.

Le bureau de l'association foncière s'est réuni le 30 juillet 2020 pour voter son compte administratif et de gestion 2019, et son budget primitif 2020. Ce bureau est composé, outre le maire et le représentant de la Direction Départementale des Territoires, de 8 propriétaires dont 4 désignés par la Chambre d'agriculture et 4 par le Conseil municipal. En place depuis 2013, il aurait dû être renouvelé en 2019 mais ne l'a pas été, et il convient donc de le faire.

La Chambre d'agriculture a désigné quatre membres :

Jean-François JANNIN
Jean-Pierre HUGOT
Philippe GENILLOUX
Jean BEAUD

Le Conseil municipal à son tour **désigne à l'unanimité** quatre membres :

Roger DACH
Jean-Pierre GENILLOUX
Céline HIRCHI
Jean-Claude CHOUFFE

Le nouveau bureau se réunira une première fois en séance d'installation dans le courant de l'automne.

➤ **Versement du Fonds de Concours pour travaux à Grand Besançon Métropole** au titre de travaux effectués en 2019.

Présentation par Jean-Michel Lhommée.

Par convention avec Grand Besançon Métropole, la commune est amenée à verser à GBM un fonds de concours dans le cadre des opérations d'éclairage public et de travaux de voirie rue du Lavoir et chemin des Vernottes. Ces travaux ont été réalisés en 2019. Le fonds de concours s'élève 14 108.50 €, à payer par la commune à Grand Besançon Métropole.

Délibération prise à l'unanimité.

➤ **Convention de travaux et remboursement de dépenses** pour équipements liés au transfert de la cantine à la salle polyvalente.

Présentation par Dominique Henry et Jean-Michel Lhommée

Le transfert de la cantine à la salle polyvalente (Espace de la Combe d'Argent), proposé en juillet (voir compte-rendu de conseil du 9 juillet) est prévu dès la rentrée du 1^{er} septembre. La raison principale est que la salle près de l'église est désormais inadaptée à recevoir un nombre d'enfants pouvant atteindre 50 certains jours, avec des problèmes d'espace et de bruit. Les questions sanitaires liées au coronavirus viennent renforcer l'opportunité de l'opération.

Mais ce transfert implique :

- des travaux d'adaptation des sanitaires avec l'installation de lavabos dans le local de douches, permettant un lavage des mains dans de meilleures conditions et un délai plus court.
Pour cela une convention de travaux est proposée avec l'entreprise SARL Fleury Gilbert, pour un montant de 1874 € HT. **Délibération prise à l'unanimité.**
- une organisation du déplacement quotidien des enfants de l'école à la cantine, sur 700 mètres, avec un moyen de transport adapté pour les plus petits. Pour cela une poussette 4 places à assistance électrique a été acquise. Ceci représente une dépense de 746 € HT pour la motorisation (Mobinov) et 524 € HT pour la

poussette (Cabriole). Cette dernière somme est à rembourser à Dominique Henry qui a dû l'avancer pour achat internet (629 € TTC). **Délibération prise à l'unanimité**

- Une sécurisation du parcours, par traçage de passages protégés sur les rues de la Maltière, de la Corvée, des Vanniers et du Vieux Tilleul. Travaux à exécuter par le Grand Besançon.
- Enfin les riverains ont été contactés pour tailler la végétation qui dépasse de leur propriété sur le parcours emprunté par les enfants.



➤ **Projet d'accueil hebdomadaire des aînés à la cantine** : objectif de date, fixation des conditions pratiques et des tarifs.

Sur propositions de la commission des écoles et du CCAS, nous prévoyons d'ouvrir une fois par semaine la cantine aux aînés qui le souhaitent, pour un repas intergénérationnel avec les enfants de l'école, à la salle polyvalente de la Combe d'Argent.

Cette ouverture aux aînés, personnes retraitées sans précision formelle d'âge, sera proposée en période scolaire le jeudi midi, jour où les enfants pratiquent en après-midi des activités périscolaires, et peuvent donc disposer d'un peu plus de temps pour le repas, certains restant sur place.

L'objectif est que ces repas intergénérationnels hebdomadaires soient pour les enfants une occasion de rencontrer les aînés et d'échanger avec eux, et pour les aînés de bénéficier d'un temps de convivialité, avec les enfants, mais aussi entre eux, avec des prolongements possibles en après-midi pour poursuivre ce temps de convivialité, avec des animations si la demande s'exprime.

Mais le coronavirus circule, et pour des raisons sanitaires cette opération ne peut pas être envisagée dès la rentrée scolaire de cette semaine. Il nous faut attendre une amélioration de la situation. L'information sera donnée en temps utile, avec les conditions pratiques d'organisation et de réservation des repas.

Dans l'attente, le conseil municipal après en avoir débattu **décide à l'unanimité** de fixer le tarif des repas « anciens » à 7,50 €.

➤ **Location des salles communales** : modifications à apporter au règlement de location.

Présentation par Céline Hirchi.

Plusieurs modifications sont apportées au règlement de location des salles communales, pour faciliter le travail d'inventaire avant et après location, pour simplifier le régime de cautions et pour sécuriser les paiements, en réponse aux nombreux impayés enregistrés depuis trois ans.

Des précisions sur le tri et la gestion des déchets sont apportées, et en raison de l'utilisation de la grande salle pour la cantine l'horaire de mise à disposition est porté le vendredi à 16h30.

Enfin une limitation du nombre de personnes présentes et un engagement écrit sur le respect des règles sanitaires énoncées par la préfecture complètent également les conditions de location jusqu'à nouvel ordre.

Décision à l'unanimité

➤ **Installation illicite des gens du voyage** : information, état des démarches juridiques et administratives engagées, conséquences, suites à donner.

Deux mails d'information ont été adressés aux habitants les 17 et 24 août, pour expliquer la situation, au moment de l'installation du campement le 16 août et au moment du départ le 23 août.

En complément, précisons que l'audience en référé du 25 août au tribunal judiciaire, à l'origine du départ anticipé des gens du voyage, les a condamnés à verser à la commune 1000 € au titre des frais irrépétibles plus les dépens, condamnation signifiée par huissier aux deux porte-paroles, identifiés sur le camp transféré à Mamirole. Nous avons demandé une astreinte de 50 € par jour et par caravane. Belle invitation au voyage...

Des échanges sont engagés et se poursuivront avec la préfecture, le Grand Besançon et les parlementaires, pour poser le problème de ce rejet de responsabilités entre l'Etat et le Grand Besançon, la commune se retrouvant finalement seule à engager les recours juridiques. Cette situation n'est pas normale, elle doit évoluer.

➤ **Forêt communale** : état des travaux du comité forêt-bois, perspectives pour l'automne et à long terme

Le comité forêt-bois s'est réuni à plusieurs reprises, à la cabane de chasse et en forêt, avec les agents de l'ONF, pour examiner la situation de la forêt : état sanitaire, état du marché du bois, situation des coupes déjà vendues mais encore sur pied ou en cours d'exploitation, coupes invendues, coupes à venir avec définition de l'état d'assiette pour 2021, questions relatives à l'affouage....

Globalement il ressort que le plan de gestion proposé par l'ONF et adopté par la commune pour 2017-2036 ne peut plus être appliqué en l'état, ne prenant pas suffisamment en compte les conséquences du changement climatique, la situation sanitaire et la situation du marché du bois. De fait, ce sont désormais les conditions sanitaires qui guident les décisions en matière de coupes, parfois dans l'urgence, en raison des graves atteintes de scolytes sur les épicéas et du dépérissement de plusieurs espèces de feuillus.

Le travail pour cet automne, en lien avec l'ONF, consiste donc à redéfinir le plan de programmation des coupes en combinant la remise en vente de certaines coupes invendues et le complément par l'état d'assiette 2021.

Cas particulier : les parcelles d'entrée du Vernois (31 et 32) sont en cours d'exploitation, une éclaircie de résineux ayant été vendue il y a deux ans à l'entreprise Locatelli mais pas encore exploitée (546 m³). Depuis lors une grande quantité d'épicéas sur ces parcelles a subi une grave attaque de scolytes. Ces épicéas seront coupés en complément sur la parcelle 31 (la plus proche du village), mais conservés sur pied en parcelle 32, afin de conserver un couvert pour protéger la régénération naturelle déjà constatée en sapins et feuillus. Une partie de ces épicéas sera progressivement exploitée pour alimenter la chaufferie bois. Il convient de préciser que quand les épicéas sèchent il n'y a plus d'urgence sanitaire, les colonies de scolytes étant déjà parties... vers d'autres épicéas.

Enfin en matière d'affouage, le dispositif sera totalement revu. Les affouagistes habituels pourront exploiter leur portion comme les années précédentes, mais avec un volume limité. Par ailleurs, nous étudions la possibilité d'ouvrir l'accès à l'affouage à l'ensemble des habitants qui le souhaitent mais ne peuvent pas ou ne souhaitent pas « faire leur bois » eux-mêmes : la coupe serait assurée par des bûcherons, et la livraison assurée à domicile par les employés communaux, le prix étant calculé au plus juste en fonction de ces frais. Un groupe de travail piloté par Ludovic Jeunot est chargé de définir le dispositif.

➤ **Projet Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PIIF) : compte-rendu et synthèse des contributions écrites des conseillers municipaux – constitution de plusieurs groupes-projets**

En début d'année, durant la période précédant les élections municipales, à l'occasion des cafés-débats ou apéritifs-débats et de divers autres échanges et contributions, nous avons recueilli auprès des habitants de Gennes de nombreuses idées et propositions en matière de services ou équipements à prévoir pour construire ensemble notre cadre de vie. Les conseillers municipaux ont évidemment émis eux aussi leurs propres propositions.

Ces idées ont été synthétisées et ordonnées sous forme d'environ 100 propositions, classées en plusieurs rubriques :

- L'école et le périscolaire
- Voirie et équipements publics
- Le cadre de vie
- Vivre ensemble au village
- La forêt
- L'activité économique et l'agriculture

Dans chaque rubrique les propositions ont été classées par ordre d'intérêt par tous les conseillers municipaux, grâce à un système de notation. Ce travail a permis une première hiérarchisation des projets, certains apparaissant unanimement pertinents, d'autres moins et d'autres pas du tout. Des propositions complémentaires ont également été émises.

Il s'agit désormais de passer de l'idée au projet.

Dans ce but, après débat, la séance du 27 août aboutit à la formation de plusieurs groupes-projets, pour les projets les plus complexes. Leur mission est de réunir les éléments techniques, financiers et administratifs nécessaires à la décision. Ces travaux seront présentés en fonction de leur avancement lors des prochaines séances de conseil municipal, ou lors de séances spéciales de présentation si besoin. Quand ils seront finalisés, les projets seront soit adoptés pour réalisation, soit abandonnés s'ils ne conviennent pas. Les autres projets, plus simples, forment le travail courant des commissions et comités consultatifs.

La séance du 27 août n'a bien sûr pas suffi à balayer l'ensemble des cent projets et des propositions complémentaires. Le travail sera poursuivi lors des prochaines séances.

Mais d'ores et déjà plusieurs groupes sont constitués, et leur liste sera complétée :

- rythmes scolaires, activités périscolaires et Clsh
- ferme de la bascule
- sécurisation des rues : circulation automobile, piétonne, vélos...
- accès des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
- aménagement de l'espace du lavoir sous la mairie
- remise en eau des fontaines et sauvegarde de la source
- zone humide de la Crole : aménagement pour accès et protection
- Affouage, bois de chauffage

Tous les habitants qui le souhaitent sont cordialement invités à rejoindre les groupes-projets pour apporter leur concours. Pour cela, n'hésitez pas à vous adresser à n'importe quel conseiller municipal, ou téléphoner ou envoyer un mail en mairie.

Informations diverses

Etat- civil – mariage

Mariage le 8 août de Laure Hocquemiller et Syméon Del Marmol.

Nos félicitations aux jeunes époux... et aux parents, tout particulièrement à la maman de la mariée, Isabelle Hocquemiller, conseillère municipale.

Merci à Julie, Thomas, Paul et les autres...

Ayant eu à faire face cet été à des besoins particuliers pour des travaux communaux, nous avons employé trois jeunes du village en contrats temporaires :

- Julie Lime en juin pour un remplacement de congé maladie – travaux de ménage à l'école et d'accompagnement des enfants à la cantine. Travail particulièrement délicat en période post-confinement, avec des règles sanitaires très strictes.
- Thomas Fallot et Paul Perrot en juillet pour le désherbage manuel et le nettoyage des rues du village. Pas facile non plus, travail très physique en pleine chaleur.

Tous nos remerciements à Julie, Thomas et Paul pour leur engagement et leur travail dans la bonne humeur. Une telle expérience d'emploi de jeunes du village en travaux d'été est certainement à renouveler.

Et merci bien sûr également à nos autres employés : Aline, Murielle, Dominique, David, Chloé et Audrey qui, à titre permanent, s'engagent aussi quotidiennement au service de la population.

Campagne de distillation

La campagne de distillation 2020/2021 commence au 1^{er} septembre 2020. Informations disponibles en mairie, notamment le modèle de demande de délivrance d'un titre de mouvement.

A pratiquer avec modération...

Bruits d'avions

Plusieurs personnes se sont plaintes de bruits d'avions la semaine derrière. Il s'agissait de vols d'avions depuis l'aérodrome de la Vèze, championnat de France de parachutisme du 14 au 16 août, puis stage de voltige aérienne jusqu'au 21 août. C'est donc bien temporaire.

Après intervention, comme bien d'autres, auprès de l'aérodrome, nous avons obtenu cette réponse :

« ...le championnat de France de parachutisme s'est déroulé du 14 au 16 Août et actuellement se déroulent sur l'aérodrome deux stages : un de parachutisme organisé par l'école de parachutisme de La Vèze, et un de voltige organisé par la société Domergue Aviation.

Effectivement, nous avons eu beaucoup de plaintes ces jours-ci concernant ces nuisances sonores.

Il est vrai que ces activités sont particulièrement bruyantes puisque les avions ne font pas que décoller, mais volent aussi au-dessus de l'aérodrome. Cependant, sachez que le stage de voltige en cours s'arrête ce vendredi 21 août à 18h. Une accalmie devrait donc être ressentie ce week-end.

L'activité sur l'aérodrome a été très soutenue ces dernières semaines car de nombreuses activités qui ont d'habitude lieu tout au long de l'année ont été repoussés en raison du confinement. L'organisation du championnat de France de parachutisme a été modifiée pour organiser les épreuves des différentes spécialités dans différents aérodromes, dont celui de La Vèze qui ne devait pas auparavant accueillir d'épreuves du tout. Cependant, le reste de l'année est normalement plus calme.

Mais il faut aussi rappeler que c'est un aérodrome public, que les vols ne peuvent être interdits, et que les décollages apportent aussi des recettes qui alimentent le budget de fonctionnement de l'infrastructure, celle-ci étant utile pour la protection civile, et a par exemple été utilisé pour l'organisation des opérations face à la pandémie de covid-19. Les recettes générées par ces activités diminuent la participation des collectivités publiques du Syndicat Mixte propriétaire de l'aérodrome.

Comptant sur votre compréhension...."

Cette question sera toutefois abordée au syndicat mixte de l'aérodrome, car les nuisances sont réelles, et nous demanderons à ce qu'elles soient limitées quand de telles manifestations seront à nouveau organisées.

Pour les avions militaires, des démarches ont aussi été engagées, mais sans suites à ce jour.

Ouverture de la chasse

L'ouverture générale est fixée au dimanche 13 septembre. En collaboration avec les chasseurs, des informations seront diffusées d'ici là et au cours de la saison de chasse.
